

RÈGLEMENT DU CAMPING LAS PALMERAS

1- ACCÈS AU CAMPING: Le camping est réservé aux campeurs; toute autre personne devra demander une autorisation d'entrée à la réception. La direction se réserve le droit d'admission. Le titulaire de la facture sera responsable devant le camping de lui-même et de ses accompagnants.

2- INSCRIPTION: Dès son arrivée, le client devra s'adresser à la réception et indiquer les personnes et éléments payants qu'il veut inscrire au camping. Toute variation postérieure devra être communiquée à la réception, conjointement à la présentation de la fiche d'entrée. En cas de non-réalisation, le retrait éventuel d'un concept ne sera pas pris en compte et les inscriptions seront imputées au total de séjour.

3- MINEURS: Ils seront admis uniquement s'ils sont accompagnés par ses parents ou autre adulte qui soit responsable des mêmes. Les parents ou les accompagnants de mineurs seront responsables des dégâts ou accidents provoqués par ceux-ci lors de leur séjour au camping.

4- VISITES: Les personnes qui souhaitent rendre visite à leurs familles ou à leurs amis devront laisser leur véhicule au parking d'entrée et effectuer le paiement correspondant à la réception. Le véhicule devra toujours être garé au parking intérieur du camping. Si une famille reçoit des visites qui n'ont pas été préalablement inscrites, celle-ci commettra une infraction grave et sera invitée à quitter le camping.

5- EMPLACEMENTS ET LOCATIFS: La réception du camping désignera un emplacement au client à son arrivée. Le client pourra solliciter à la réception un éventuel changement d'emplacement. Le client n'occupera ou ne réservera aucun emplacement sans que la réception n'en soit préalablement informée. Le véhicule restera garé dans la parcelle. La capacité des emplacements est de 6 personnes, enfants et bébés compris. Il est interdit de cultiver ou de planter des plantes dans le sol de la parcelle ou sur les parterres. Il est interdit d'attacher des cordes ou hamacs au mobilier du camping (fontaines, lampadaires, arbres, etc.). L'installation d'auvents, ou de pare-brise doit se faire en respectant la bonne image du camping. Il n'est pas permis d'emporter les éléments des bungalows à la plage et d'installer des cordes sur les terrasses.

6- SORTIES: Les parcelles et les bungalows devront être libérés avant 12:00 h le jour de la sortie. Autrement, vous serez facturé un autre jour avec tous les concepts inscrits. Les clients sont priés de nettoyer le bungalow avant de remettre les clés. En cas de non-réalisation, la caution prévue à cet effet dans les conditions de réservation devra être versée.

7- CIRCULATION DE VÉHICULES: La vitesse maximale autorisée à l'intérieur du camping est de 10 km/h. La circulation est interdite entre 24:00 h et 07:00 h. Les clients qui arrivent ou partent du camping pendant ce temps devront laisser leur véhicule au parking de la zone Cangrejo.

8- SORTIES PENDANT LA NUIT: Les clients souhaitant quitter le camping avant l'heure d'ouverture devront garer leur véhicule dans le parking de la zone Cangrejo avant l'heure de fermeture du camping et régler le montant total jusqu'au jour de la sortie.

9- CHIENS: L'entrée de chiens identifiés comme appartenant à une race dangereuse ou présentant des caractéristiques qui en font un chien potentiellement dangereux est interdite. Les animaux ne sont acceptés dans aucun logement, sauf dans les emplacements et les bungalows Pool and Tropical, où l'entrée d'un animal est autorisée par hébergement, à condition qu'il soit accompagné et attaché à tout moment. Il est obligatoire d'emmener les chiens aux zones désignées comme pipi-can pour faire ses besoins. Nous vous rappelons que la réglementation municipale interdit la présence de chiens sur la plage (du 1er avril au 15 octobre).

10- BARBECUES: L'utilisation des barbecues à charbon et à gaz est autorisée dans les emplacements si les conditions météorologiques le permettent et sans déranger les autres campeurs. Les barbecues sont interdites dans la zone Caracola (violette) dans l'espace compris entre le petit forêt et la fin du camping, compris les Lodges, bungalows Beach Caracola, Beach Caracola Premium, Park et Tropical. Il faudra toujours placer un seau d'eau près du barbecue allumé. Il est totalement interdit d'allumer un feu ouvert sur le sol du camping, sur la plage ou aux alentours.

11- PAIEMENT DES FACTURES: La facture devra être réglée de préférence 24 heures avant la sortie, sur présentation de la fiche d'entrée à la réception. Les factures correspondantes à des séjours supérieurs à un mois devront être réglées en échéances mensuelles. Les factures correspondant à des séjours en bungalow seront réglées à l'arrivée au camping.

12- PARKING D'ENTRÉE: Il doit être utilisé exclusivement pendant le temps nécessaire pour réaliser l'inscription à la réception. Il est interdit de se garer pour aller rendre visite à d'autres clients ni pour aller à la plage ou au restaurant.

13- RESPECT DU SILENCE: Le silence sera absolu de 24:00 h à 07:00 h du matin. Les clients devront respecter les horaires de repos de 14:00 h à 16:00 h et de 23:00 h à 24:00 h. Pendant les heures de repos, les campeurs sont priés de baisser le volume de la télévision, radio, enceintes, etc., et de limiter dans la mesure du possible l'utilisation des véhicules à moteur.

14- EMBARCATIONS: Les usagers des embarcations à voile ou à moteur devront utiliser exclusivement le canal prévu pour entrer et sortir en mer et devront naviguer à une distance de 300 m de la plage. Les embarcations seront gardées sur la parcelle du client. Il est interdit de garer des bateaux, jet skis, etc. sur la plage.

15- PARAVENTS: Le camping souhaite que l'installation de paravents soit limitée au maximum. Les seuls paravents autorisés seront les indiqués par la réception du camping. Ils devront avoir leurs propres ancrages, n'ayant pas besoin de cordes ni d'être accrochés aux arbres ou au mobilier du camping pour se maintenir debout. Ils devront disposer d'un support horizontal métallique dans la partie supérieure, aux bords arrondis, et les couleurs devront être neutres et sans rayures.

16- BICYCLETTES ET AUTRES VÉHICULES: L'usage de ces véhicules pour réaliser des courses ou des parcours dangereux est interdit, ainsi que leur circulation à partir de 23:00 h par des raisons de sécurité, étant obligatoire l'utilisation de lumières à partir de 21:00 h. L'utilisation de véhicules à moteur à essence tels que des mini-motos, des quads, etc., est interdite dans tous les cas.

17- DRAPEAUX, INSIGNES ET AUTRE DISTINCTIFS PUBLICITAIRES: Il est interdit de placer dans la clôture et tous les meubles du camping de drapeaux, insignes et d'autre distinctifs publicitaires. Aussi, ils ne sont pas autorisés dans l'hébergement même s'ils sont attachés à des mâts ou d'autres éléments qui soulignent leur placement et dépassent la hauteur de la tente ou caravane.

18- ÉLECTRICITÉ: Les prises électriques doivent être en bon état et accomplir les normes publiques en vigueur. La direction du camping pourra interdire l'approvisionnement d'électricité aux clients ne disposant pas d'installations électriques en parfait état.

19- COFFRES-FORTS: Les objets de valeur peuvent être déposés dans les coffres-forts situés au bureau d'information et réservations.

20- EAUX RÉSIDUELLES: Pour des raisons d'hygiène et de conservation des arbres et des plantes, les eaux résiduelles devront être déversées dans les toilettes chimiques disposées dans chaque bloc sanitaire à cet effet et jamais sur le sol ou dans les égouts.

21- FONTAINES, ÉVIERS ET BUANDERIE: L'eau potable des fontaines sera exclusivement destinée à la consommation humaine. Les évier seront utilisés pour laver la vaisselle et les outils de cuisine et la buanderie pour laver le linge. Nous vous encourageons à faire un bon usage des installations, et de les laisser dans le meilleur état possible après son utilisation.

22- RECYCLAGE: Ils doivent être déposés dans les conteneurs de tri sélectif prévus à cet effet dans différentes zones du camping. **Il est totalement interdit de jeter du charbon encore chaud des barbecues à l'intérieur des conteneurs.** Les cendres devront être déposées dans les cuvettes métalliques prévues pour cela.

23- TOPLESS: Il n'est pas autorisé à la piscine ni à l'intérieur du camping.

24- ASSURANCES: La direction se soustrait de toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de dommages aux personnes et aux objets causés par des personnes extérieures à l'établissement. Elle ne répondra pas non plus des dégâts causés par des tempêtes, de la grêle, des incendies ou toute autre cause de force majeure. Les clients doivent avoir leur propre assurance de responsabilité civile pour les possibles dégâts produits au camping ou à d'autres campeurs par leurs caravanes ou autre matériel de camping.

25- NON-RESPECT: La direction est habilitée à inviter les clients qui enfreignent gravement ce règlement à quitter le camping.

LA DIRECTION

Apartado de correos 155 ES-43080 Tarragona · Tel +34 977 208 081 · Fax +34 977 207 817
www.laspalmeras.com · laspalmeras@laspalmeras.com